

BIBLIOGRAPHIE

FOY (Danièle), *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*. Paris, Editions du C.N.R.S., 1988, 467 p., 172 fig.

A lire les publications de certains archéologues, on finirait par croire que l'essentiel de l'équipement domestique sort au Moyen Age des fours des potiers. L'acharnement céramologique fait ainsi oublier qu'une bonne partie de la vaisselle courante était en bois¹ et même en verre. Rompant avec cet enfermement dans l'univers des tessons de terre, Danièle Foy sort en effet de l'ombre cet autre matériau méconnu de la vie quotidienne, le verre, et nous donne un ouvrage pionnier qui propose une remarquable synthèse, la première en ce domaine. Fondée sur un patient labeur de prospection et de fouille, sur de minutieuses reconstructions de trouvailles fragmentaires et sur de nombreuses analyses de laboratoires, l'enquête ne néglige pas, pour autant, les sources d'archives et le témoignage des textes, dans la meilleure tradition d'une école archéologique qui ne sépare pas archéologie et histoire. L'étude se limite dans l'espace à la façade méditerranéenne de la France (Corse exclue). Dans le temps, elle va du XII^e siècle – c'est de ce temps que date la première verrerie attestée dans cette région, repérée grâce à une charte de l'abbaye Saint-Victor de Marseille fournissant des indices confirmés par la découverte sur le site du prieuré Saint-Symphorien de Buoux d'un fragment de creuset vitrifié – au milieu du XVI^e siècle, limite plus difficile à justifier, car l'arrêt de l'activité de la verrerie de Peyra-Ficha près d'Ollières ne saurait, à elle seule, marquer un tournant. L'ouvrage s'efforce de couvrir tous les aspects d'une histoire du verre : techniques, artistiques, économiques et humains.

Les matières premières sont, pour l'essentiel, d'origine locale : la silice dont les gisements contribuent à fixer bien des ateliers et expliquent pour une large part la géographie de la production ; la soude, principal fondant utilisé en pays méditerranéen que fournissent en abondance les salicornes des zones palustres du Languedoc et du bas-Rhône ; le verre brisé dont le commerce est, au moins à Marseille, soigneusement réglementé pour éviter le gaspillage de ce matériau rare. Le problème majeur pour les verriers est de s'assurer un approvisionnement abondant en bois, car il faut faire marcher jour et nuit des fours dont la température s'élève jusqu'à 1.400°. Le verrier est ainsi un redoutable agent de déforestation, on en prend conscience dans les premières décennies du XVI^e siècle. Les besoins en combustible vouent la verrerie à une certaine

1. Cf. l'étude de Rinaldo COMBA « Vasselame in legno e ceramica di uso domestico nel basso Medioevo » dans son récent recueil *Contadini, signori e mercanti nel Piemonte medievale*, Roma-Bari, 1988.

itinérance. La durée d'activité sur le même site d'un atelier varie entre quinze et trente ans. Mais les déplacements s'inscrivent souvent dans la continuité d'une exploitation, comme le montre l'exemple des fours de la famille de Montvin à Crestet et Seguret dans le Comtat, active dans cette région durant au moins soixante-cinq ans.

Trois sites provençaux ont permis à l'auteur d'aborder les techniques de la fabrication. La fouille de fours de verrier a été possible à Planier, sur le territoire de la commune de Signes, dans les terres de la chartreuse de Montrieux et à Cadrix, près de Saint-Maximin, à l'emplacement d'un village disparu. Cette dernière fouille fut la plus riche en informations en raison, d'une part, de l'importance des vestiges, mais aussi des restes de l'habitat des artisans. L'examen de ces installations met en question les idées reçues sur la typologie du four méridional et pose de nouveaux problèmes d'histoire des techniques. Si aucun four n'a été retrouvé à Rougiers, le site a livré bon nombre de creusets témoignant d'une intense production verrière qui viennent s'ajouter aux pièces découvertes à Cadrix et Planier.

L'étude des produits met en œuvre les résultats des fouilles, les données de la documentation d'archives (des comptes de péage aux inventaires) et les informations que livre l'iconographie. Elle met notamment en évidence l'apparition précoce du gobelet dans les pays méditerranéens. Danièle Foy présente avec modestie les résultats d'une enquête sur la vaisselle de verre qui n'a pu reconnaître qu'une infime partie des objets mentionnés dans les sources écrites et qui la « désole » par les imprécisions de la chronologie. On est plus sensible, à la lecture de ces pages, à la masse documentaire qu'elle a su constituer et ordonner et qui fonde le jugement qu'elle porte en conclusion sur l'abondance de ce matériel dans la vie quotidienne au moins à partir du XIV^e siècle. D'une particulière importance est le chapitre consacré au verre plat, c'est-à-dire au vitrail si pauvrement représenté en place dans l'espace étudié. De nombreuses découvertes ont depuis une dizaine d'années considérablement renouvelé le matériel documentaire. Il s'agit, d'une part, pour l'époque romane, de Ganagobie, Notre-Dame de Lure, Digne et Saint-Victor de Marseille et, d'autre part, pour les XIV^e et XV^e siècles de diverses trouvailles avignonaises. S'il est impossible de déterminer la provenance du Pantocrator de Ganagobie, en revanche le vitrail du XV^e siècle en forme de blason du couvent des Célestins d'Avignon peut être attribué à Guillaume Dombet, peintre-verrier qui orna de vitraux la chapelle Saint-Mitre au chevet de la cathédrale d'Aix.

C'était une gageure que de consacrer un chapitre au commerce du verre. Pour avoir dépouillé des centaines de registres de notaires d'une des principales villes du comté sans y trouver beaucoup de traces de ce négoce, je me garderai bien de reprocher à l'auteur la minceur de sa récolte. Le moindre indice sur les prix ou sur les modalités du trafic est le bien venu dans cette pénurie d'informations. L'enquête est même plus fructueuse que l'on ne pourrait le penser. Les tarifs de péage sont décevants si l'on y cherche des renseignements sur les types de verre qui circulent : le verre est généralement taxé à la charge, sans autre précision, et seuls, au mieux, sont utilisés les termes vagues de coupe et d'*olla*. Mais ces documents fiscaux attestent, au moins, que, dès le milieu du XIII^e siècle, le verre est un objet de circulation courant que l'on voit passer sur les principales routes du comté. Le registre de la taxe levée en 1426 à Marseille sur le trafic par voie de terre révèle une circulation régulière entre la ville et les verreries de la région de Saint-Maximin, le muletier charriot du groisil (verre brisé) ou de la soude et revenant chargé de verres. Il s'agit de muletiers qui, pas plus que les colporteurs, ne sont spécialisés dans le transport des verres. Il faut attendre le XVI^e siècle pour découvrir des « porteurs de verre » qui sont, en fait, des verriers transportant la marchandise qu'ils débitent. Jusque là, les marchands de verre échappent à l'investigation,

même si la présence de rues de la verrerie dans plusieurs localités² laissent penser à un commerce de détail assez tôt spécialisé plutôt qu'à une production urbaine. Une heureuse convergence d'informations permet de baliser l'aire de diffusion des produits de l'atelier de Peyra-Ficha près d'Ollières dans les années 20 du XVI^e siècle. A cette époque, le verrier producteur conclut avec ses redistributeurs des contrats qui définissent la zone dans laquelle ils bénéficient d'un monopole de la vente des produits de l'atelier. On mesure par là l'importance qu'a pris le verre dans les échanges.

Tout aussi difficile est la collecte d'informations sur le verrier et sa condition sociale. Le dossier constitué par l'auteur, avec ses cinq contrats d'apprentissage et ses dix-neuf contrats d'embauche, est loin d'être négligeable. On retiendra surtout du chapitre III les enseignements d'un patient dénombrement des verriers attestés dans la documentation d'archives. Il faut, certes, prendre les chiffres bruts avec quelque prudence ; l'accroissement substantiel du nombre des verriers à partir des années 20 du XV^e siècle tient, pour une part, au gonflement du matériel documentaire lui-même. C'est aller un peu vite en besogne que d'attribuer aux effets de la peste l'absence de noms de verriers en Provence dans les sources entre 1370 et 1425 ; Avignon et le Comtat qui s'avèrent mieux pourvus dans le même temps n'ont pas échappé à l'épidémie ni à ses conséquences ! On peut néanmoins tenir pour acquis une forte croissance du métier et de la main-d'œuvre qu'il emploie dans le courant du XV^e siècle. Le relevé de l'origine de ces verriers révèle en outre le rôle fondamental que joue dans cette expansion l'immigration italienne. Une zone située aux confins du Piémont et de la Ligurie qui a déjà une intense activité verrière (Altare, le principal foyer d'immigration, Carcare, Mallere) fournit l'essentiel de ces migrants. Il s'agit d'un milieu fortement imbriqué de relations familiales, renforcées par d'autres liens de solidarité, qui va dominer, à partir du dernier quart du XV^e siècle et pour longtemps, la production du verre en Provence. La chronologie de cette migration professionnelle recoupe les observations que l'on a pu faire sur l'immigration ligure et piémontaise en Provence³.

On regrette qu'un travail d'une telle qualité soit entaché de quelques bévues malencontreuses. Passe encore pour les inévitables lapsus (page 152 un renvoi à une figure 28 qui n'a aucun rapport avec le texte qu'elle doit illustrer ou, p. 273, « la chapelle du Scrovegni ») et même pour des fautes de langue qui auraient pu, elles, être évitées ; « pallier à », employé au moins à deux reprises, « s'achalander » mis pour s'approvisionner. Mais l'importance que l'auteur accorde à la géographie des implantations et des mouvements de population aurait dû lui inspirer plus de rigueur. Saint-Symphorien de Buoux et Saint-Saturnin-d'Apt ne sont pas dans le Comtat (pp. 104-5) et Avignon est encore provençale au XIII^e siècle (ibid.). Roquefeuille n'est pas d'« aujourd'hui sur le territoire de la commune de Pourrières » ; ce village disparu est incorporé dès le XIV^e siècle au terroir de cette localité voisine. Cité à plusieurs reprises Calms dans le diocèse de Narbonne n'est jamais identifié. Entre Alais (pp. 64-5) et Alès (p. 67), il vaudrait mieux choisir l'orthographe moderne. Sospitello (p. 70) n'est autre que Sospel. Le diocèse italien d'Arbe (p. 69) n'existe pas. Il faudrait vraisemblablement vérifier l'exactitude des traditions sur l'origine de la famille des Ferry, mais le diocèse de Nole (Nola) dont ils sont censés venir est bien en Italie du sud. Ce n'est pas « le diocèse de Nole dans lequel se trouve Altare », car il n'y a pas de diocèse de ce nom en Piémont ou en Ligurie (l'auteur fait peut-être de Noli en Ligurie le siège d'un évêché).

2. La rue de la Verrerie à Aix est antérieure d'au moins un demi-siècle au début du XV^e (cf. p. 375).

3. Cf. N. Coulet, « Mutations de l'immigration italienne en basse-Provence occidentale à la fin du Moyen Age » dans *Strutture familiari, epidemie migrazioni nell'Italia medievale*, Napoli, 1984, pp. 493-510.

L'important appareil documentaire – cartes, graphiques, figures et textes – aurait utilement été complété d'un index des noms de personne et de lieu. La richesse des informations contenues dans l'ouvrage en aurait été plus commode à exploiter.

Noël COULET

GIORDANENGO (Gérard), *Le droit féodal dans les pays de droit écrit. L'exemple de la Provence et du Dauphiné (XI^e-début XIV^e siècle)*, Rome, Ecole Française de Rome, 1988, 331 p.

L'ouvrage de G. Giordanengo marque un jalon important dans l'historiographie de la Provence médiévale. Après la parution de cette thèse soutenue en 1981 et remarquablement éditée par l'Ecole Française de Rome, nul ne pourra travailler sur les institutions du Moyen Age provençal sans l'avoir pour point de mire. Innovateur dans ses conclusions, plus que solide dans son érudition, exemplaire dans sa méthode, ce livre témoigne du renouvellement d'une histoire du droit fière d'être avant tout juridique et fidèle à ses racines. G. Giordanengo adopte sans ambages la démarche du juriste quand il écrit : « le droit, technique abstraite, témoigne aussi d'une mentalité, d'un comportement, d'une culture : une formule, comme une écriture, est un fait de civilisation au même titre qu'un détail d'architecture, qu'une pratique économique ou même que la forme d'un champ » (p. XIII). Plutôt que de flâner dans le vague territoire de l'histoire totale, c'est exclusivement le droit – outil pour forger la société telle qu'on la désire, facteur important de changement social, moyen d'analyse indispensable dans un Midi dépourvu de sources narratives – qui détermine son champ d'investigation. Il en résulte un ouvrage remarquable, qui satisfera les vœux du plus exigeant des médiévistes.

La « féodalité » est ici étudiée au sens strict et classique du terme : l'ensemble de droits et devoirs qui régissent, en milieu aristocratique, les relations entre un seigneur et son vassal ainsi que les liens de nature personnelle – protection et dépendance – ou réelle – le fief comme support matériel de leurs rapports – qui les unissent. L'auteur rejette l'emploi flou et abusif de cette notion quand il écrit : « L'époque n'est pas favorable au droit et il ne faut pas, en conséquence, vouloir définir le siècle par rapport à lui : le XI^e siècle n'est ni féodal, ni allodial, il est familial et seigneurial » (p. 25). Cette assertion est étayée par les faits : pour le XI^e siècle, il ne subsiste en Provence que vingt-cinq serments de fidélité, dont trois à peine ont été passés entre des laïcs ; ils ne contiennent guère que des clauses de non agression ; détail plus décisif, la liaison entre le serment et le fief leur est étrangère ; contrairement au Languedoc voisin et à la Catalogne, ces serments ne sont pas précédés de *convenientia*, l'accord qui règle les relations entre les deux contractants. Le rituel de ce serment montre que les contraintes qui en découlent engagent seigneur et fidèle à bien peu de choses : prêt sur des reliques, debout, le bras droit tendu, il n'y a point ici la dédition de soi symbolisée par l'humiliant hommage. A l'âge d'or de la guerre privée, la châtellesnie indépendante, la seigneurie banale et l'effondrement du pouvoir comtal, il n'y a pas de féodalisme en Provence, mais tout au plus, des relations personnelles de fidélité.

Au XII^e siècle, cette situation ne change guère. Les comtes de la maison de Barcelone tentent certes d'introduire en Provence le serment collectif de fidélité, héritier du serment général carolingien, voire de la plus vieille fidélité romaine : c'est à la suite des campagnes militaires de 1113 et 1147 qu'ils l'imposent – à en croire l'auteur – aux vaincus. Mais les nouveaux comtes ont vite fait de comprendre que ce n'est pas en utilisant de façon systématique des institutions de type féodal qu'ils établiront de façon

stable leur domination entre Rhône et Durance. En revanche, le droit romain leur apparaît comme instrument de pacification bien plus efficace que la constitution d'une quelconque hiérarchie féodale. Les légistes chaque jour plus nombreux de leur entourage développent alors les notions de mère empire et de droit régalien d'une plus vaste portée idéologique et d'une plus sûre efficacité d'exécution. Alphonse I^{er} (1166-1196) les suit, se voulant beaucoup plus roi que prince féodal : son autorité cherche parfois ses fondements sur la fidélité, mais presque jamais sur la féodalité ; fiefs et hommages n'apparaissent qu'exceptionnellement dans la documentation de sa chancellerie ; ils ne concernent à peine que des aristocrates rebelles, battus au cours des campagnes militaires. Tandis qu'il développe considérablement son administration, le comte-roi peut largement se passer du caractère contractuel de la féodalité pour imposer de façon unilatérale son pouvoir. Le caractère exclusivement répressif de la féodalité subsiste sous Raimon Bérenger V (1209-1245) qui fait jouer la commise pour confisquer bon nombre de seigneuries ; c'est aussi en seigneur féodal qu'il s'érige pour exiger l'aide militaire aux quarante jours. Ces manifestations du droit féodal restent, toutefois, marginales. En Provence, la conception que les Catalans se font du pouvoir n'est pas féodale, mais impériale ou romaine ; cet « a-féodalisme » (p. 166) est d'autant plus étonnant qu'ils proviennent d'une principauté fortement féodaliste.

Entre 1112 et 1245, ce n'est pas dans la cour du prince, mais dans la curie des évêques que se trouvent les plus beaux fleurons de la féodalité provençale. Les exemples de féodalité ecclésiastiques sont multiples : dans ce domaine juridique, l'initiative revient aux prélats. C'est particulièrement vrai dans les sièges d'Avignon et d'Arles où s'institue, par exemple, l'habitude de renouveler les hommages lors de l'intronisation d'un évêque. Il faut paradoxalement chercher l'explication de cet engouement clérical pour la féodalité dans la renaissance du droit romain. Dans les chapitres des cathédrales des villes du Bas-Rhône, devenus pépinières de légistes, le droit féodal fait, comme le romain, objet d'études : venus d'Italie, les *Libri feudorum* se diffusent en même temps que le code justinien ; en Provence, leurs traces sont patentes dans la documentation ecclésiastique du premier quart du XIII^e siècle. En somme, ce n'est pas d'outre-Pyrénées, mais d'outre-monts que la féodalité arrive en Provence.

Ces origines italiennes du droit féodal expliquent le succès qu'il connaît enfin sous les Angevins. C'est surtout le cas dès 1270, tandis que les premiers officiers originaires du Royaume de Naples arrivent en Provence. Sous Charles II (1285-1309), les emprunts aux institutions siciliennes ne cessent de se poursuivre. A deux reprises sous son règne, en 1285 et 1297-1299, des serments généraux ont été exigés des nobles et des communes. C'est alors que s'enrichit le rituel de l'hommage par le cérémonial de l'investiture au cours duquel le roi remet l'anneau à son vassal. La *curia* napolitaine et ses juristes férus de droit féodal triomphent définitivement dès l'avènement de Robert I^{er} (1309-1343) qui reçoit l'hommage de tous ses sujets. Mais tandis qu'une monarchie administrative s'impose, la portée de cette féodalité est moindre : « le comte de Provence ne peut être considéré comme prince féodal, mais comme souverain qui a des sujets dont certains, en outre, tiennent de lui des fiefs » (p. 225).

La féodalité provençale n'est pas structurale : elle ne découle pas des évolutions profondes de l'économique et du social. Elle apparaît plutôt comme le fruit d'une réflexion juridique, comme la création de quelques élites imbues de droit romain et lectrices des *Libri feudorum* et comme l'application tardive de leurs idées à la société globale. Ces conclusions ne détonnent guère dans le cadre d'une nouvelle histoire qui redécouvre le politique et l'influence certaine que l'idéal exerce sur le matériel ; ce ne sont pas tant les infrastructures économiques qui déterminent les superstructures idéologiques, mais ce sont les idées qui changent les sociétés.

Cette exposition rapide des conclusions de l'ouvrage ne devrait pas nous cacher que son intérêt principal se trouve peut-être ailleurs. C'est sa connaissance directe, familière et assidue des documents d'archives qui a permis à G. Giodanengo de jeter les fondements inébranlables sur lesquels il a bâti une si solide monographie. Les innombrables notes et la présentation finale des sources sont d'une grande utilité pour le chercheur. L'approche du document, jamais déformé au service d'une hypothèse de travail, est exemplaire : sa connaissance des formulaires permet notamment à l'auteur d'interpréter de façon originale et toujours exacte la portée de la teneur d'un acte. Il n'est donc pas étonnant que la lecture de cet ouvrage s'interdisant la moindre concession soit parfois ardue : on regrette, par exemple, l'austérité des titres, se limitant à énoncer sèchement la période ou la région traitées, et l'absence d'introduction pour certains chapitres. Quant au contenu, nous ne saurions apporter qu'une seule correction : à la page 154, note 4, l'auteur suit à tort F. Benoît en attribuant le *planh Ab marrimenz angoissos et ab plor*, composé à la mémoire de Raimon Bérenger V, au troubadour toulousain Aiméric de Péguilhan, décédé vers 1225 ; bien qu'elle ne se trouve que dans le manuscrit a1, un chansonnier du XVI^e siècle conservé à la Bibliothèque Estense de Modène, la paternité de Peire Brémon Ricas Novas, troubadour de la cour du prince défunt, paraît plus sûre. Mais c'est bien là une moindre critique. Cet ouvrage est devenu indispensable à tous ceux qui s'intéressent aussi bien à l'histoire de la Provence qu'au fonctionnement des sociétés médiévales.

Martin AURELL

ZYSBERG (André), *Les Galériens. Vies et destins de 60.000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*. Paris, Ed. du Seuil, « L'Univers historique », 1987, 441 p., nomb. illustr., graphiques, tableaux.

Nous avons tous des idées reçues sur un certain nombre de thèmes historiques. Les galériens en font partie : peuple de « misérables », mêlé de criminels endurcis et de protestants persécutés, ramant sans cesse... Eh bien ! en voilà un moins une qu'il faudra réviser, et nous disposons à présent d'un excellent moyen pour cela : ce livre. Si davantage de thèses pouvaient ressembler à celle-ci !

Pour parler – en vérité – de ces pauvres « vies et destins de 60.000 forçats sur les galères de France de 1680 à 1748 », André Zysberg n'a pas hésité à s'immerger dans le corpus complet des registres où sont immatriculés tous les galériens. Il a pu par là établir et exploiter, grâce à l'informatique, 60.000 fiches correspondant à chacun de ces hommes, et raisonner ainsi sur la totalité du groupe social qu'il étudiait. Il a dépouillé outre ces registres, tout ce qui pouvait lui apporter des précisions sur le monde galérien : journaux de bord, traités de construction, cours destinés aux cadres de la chiourme, etc. Une immense érudition. Mais dont le premier mérite est de n'apparaître pas. Il faut, en effet, souligner la remarquable qualité d'écriture de l'ouvrage dont le style aisé et attrayant soutient constamment l'attention du lecteur. C'est un vrai récit, où les nombreux exemples concrets ne tournent jamais à la simple anecdote, mais viennent toujours renforcer l'explication. Inversement, le « sériel » ne masque jamais la sueur, ou la souffrance, ou la fureur des hommes.

L'ouvrage est clair, à commencer par le plan d'une parfaite logique. L'auteur étudie successivement : la marche de la « chaîne » qui mène les condamnés de Paris, Rennes ou Bordeaux vers Marseille, l'arrivée au port et la distribution des hommes, les catégories de condamnés, leur vie avec son cortège de violences subies et données, mais sa dignité aussi dans le cas des « confesseurs » de la foi, l'armement et l'équipage

de la galère, la « vogue »... Puis suivent trois chapitres, qu'on hésite à appeler « événementiels » de crainte de les déprécier. Ils constituent plutôt une histoire des activités des galères à travers quelques épisodes des plus remarquables, depuis leur renouveau louis-quatorzien ou colbertien en 1680, leur apogée, vers 1700, quand leur flotte méditerranéenne compte une quarantaine de bâtiments, jusqu'à la suppression du corps en 1748. Enfin, le dernier chapitre montre ce que deviennent les forçats dont la moitié meurt pendant la peine (un cinquième avant de monter sur la galère, sur la route, à l'hôpital, et un tiers dans les trois premières années : épuisement de la détention préventive, désespoir...). L'autre survit après des délais très variables et pour tout dire arbitraires, du moins sous le règne de Louis XIV (n'étant pas rare qu'un condamné à trois ans de galère en fasse dix ou quinze, ou qu'un condamné à perpétuité sorte au bout de quelques années, grâce à des combines onéreuses).

La conclusion est sévère. L'auteur n'a pas l'air, après sa longue enquête, très persuadé de l'utilité des galères sur le plan de la guerre maritime ; alors que, dans une première période, le ministère avait fait pression sur les magistrats, afin d'obtenir un maximum de condamnations « aux galères » pour se procurer l'énergie dont la flotte avait besoin, il semblerait qu'il ait conservé, au-delà du traité d'Utrecht, des galères qui ne sortaient plus guère, ni très efficacement, plutôt comme un instrument pénal. Le titre de cette conclusion en résume le sens : « le plus grand pourrissoir d'hommes de la France ».

Tout est passionnant dans ce livre. Trois points toutefois m'ont retenu ; on pourrait en trouver bien d'autres. Le premier porte sur la population des galères. En fait, une périodisation est indispensable dans ce domaine comme dans certains autres, telle la durée des peines. Il y a le règne de Louis XIV d'une part, et de l'autre la Régence et le règne de Louis XV. Ainsi, les « crimes militaires », essentiellement la désertion, représentent 45 % des condamnés entre 1680 et 1715 (plus que les 31 % de « droit commun »), moins de 5 % après, ce qui est à rapprocher, bien entendu, de la fréquence et de l'intensité des guerres et, en premier lieu, du recrutement massif ou non de « miliciens ». On est frappé par l'importance du nombre de simples contrebandiers (surtout dans la deuxième période où aux 23 % de faux sauniers viennent s'ajouter 21 % de contrebandiers de tabac). Sans doute leurs « crimes » atteignent le roi, mais plus encore les fermiers généraux qui disposent d'une véritable armée pour poursuivre les contrevenants. Quant aux protestants, qui ont été 1.419 incorporés à la chiourme sous le roi Soleil, soit 3,73 %, et 132 ensuite (0,59 %), leur importance morale et les problèmes que leur présence sur ces bancs d'infamie ont posé au pouvoir dépassent infiniment ce modeste pourcentage, que ce soit dans la gestion quotidienne de leur existence, ou sur le plan international. La cruauté même de la peine et son inutilité, puisque plus de 70 % d'entre eux s'« opiniâtrent », en a fait des martyrs dont le courage a parfois même converti d'autres condamnés. Enfin, on se procure des esclaves, tout autour de la Méditerranée.

Le deuxième point, un des plus originaux, repose sur l'examen approfondi de la vogue. Aidé par un ingénieur ergonomiste, l'auteur a étudié la manœuvre de la rame. D'abord en vérifiant toutes les données du « poste de travail » : le lieu, l'outil (l'aviron d'une galère ordinaire, manœuvré par 5 hommes, mesure 12 m et pèse 130 kg ; celui de la Réale, avec 7 hommes, 14 m et 160 kg), les positions successives du corps pour actionner l'aviron, qui ne sont pas les mêmes selon qu'on est vogue-avant ou apostis, en tête de rame, ou plus près du bordage. La mesure de l'énergie nécessaire pour ramer en tenant compte de toutes les données : vitesse désirée, force du vent contraire, coefficient de rugosité de la coque, etc. amène l'auteur à ce constat : à moins de vouloir faire crever la chiourme (1 à 2 % seulement meurent en « campagne »), et donc se

priver de son moteur (comme il peut arriver en temps de contagion), le commandement de la galère ne peut dépasser certains seuils : par vent nul et sur mer d'huile, en avant tout c'est-à-dire lorsque tous les bancs rament, la galère peut avancer à 5 nœuds pendant une heure, dès la seconde la vitesse tombera à 4 nœuds... En fait, la galère est un navire à voile, et chaque fois que c'est possible le capitaine garde avantage à utiliser celle-ci. Sinon, il doit ménager la chiourme en voguant par quartier, avec la moitié des rameurs pendant que l'autre moitié se repose, en suivant les côtes, ne serait-ce que pour pouvoir faire de fréquentes escales, nécessaires pour s'abriter par gros temps ou refaire provision d'une eau indispensable à l'abreuvement des rameurs pendant l'effort, et cela quelques semaines par an.

Troisième apport d'une histoire qui se veut totale : l'exploration du microcosme galérien. Par bien des aspects, il ressemble, en exagérant ses défauts, au système du monde « normal » d'Ancien Régime. L'extrême hiérarchisation de l'encadrement se traduit non seulement par le fait que chacun est ordonné à une fonction précise et contrôlée, mais aussi par une fantastique différence de « niveaux de vie » : revenus, considération, ration alimentaire, A. Z. remarquant à juste titre que plus les gens travaillent, moins ils mangent bien en qualité et en quantité. C'est aussi la violence qui règne, d'abord des gardes-chiourme contre les forçats, qu'ils les battent ou les exploitent de cent manières, jusqu'à les soumettre à des chantages plus ou moins directs à propos de tel emploi, de la consommation de vin... ou d'une éventuelle libération, légale ou non ; ensuite des galériens entre eux. Les « honnêtes gens », par exemple d'« honorables » entrepreneurs marseillais, ne sont pas les moins avides, prêts à employer les forçats qui leur reviennent deux fois moins cher que la main-d'œuvre ordinaire ; et jusqu'à certains médecins des galères qui n'hésitent pas à revendre des drogues dont le roi les a fait pourvoir.

Y a-t-il des galériens heureux ? Il ne faudrait pas pousser ce paradoxe, mais il y en a qui sont beaucoup moins malheureux que d'autres. Ceux qui par naissance, par force, par habileté ou par filouterie supplémentaire ont de l'argent. Avec lui, ils peuvent acheter de la nourriture, qui leur permettra de rester en meilleure condition, des commodités diverses, des femmes ou des gitons... et jusqu'à leurs gardiens. Une image du monde impitoyable qui lamine les plus faibles jusqu'au suicide et favorise les caïds sans scrupules. Oui, si l'on veut, on peut même philosopher à partir des *Galériens* de Zysberg. Les Marseillais ne pourront pas ne pas lire ce livre qui ressuscite un pan de leur passé ; les autres y auront grand intérêt et agrément.

Marcel BERNOS

DERLANGE (Michel), *Les communautés d'habitants en Provence au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Toulouse, 1987. Association des publications de l'Université Toulouse-Le Mirail et Eché, 636 pages.

Voici enfin publiée la thèse de Michel Derlange, soutenue en 1979 devant la Faculté des Lettres de Nice. Portant sur les communautés d'habitants en Provence de 1680 à 1789, elle montre la vitalité et la force de l'institution communautaire, corps social et politique plus vigoureux que dans les pays de la France du Nord, mais aussi plus perfectionné que dans les autres pays de la France du Midi. Les solidarités vont ici jusqu'à l'égoïsme de ces organismes municipaux, fortement attachés à leurs privilèges et à leur autonomie. La terre est le principe essentiel des solidarités communautaires, qui ne se brisent quelque peu, au « nouveau souffle du XVIII^e siècle », que

dans les agglomérations fortement pénétrées par l'économie de marché. Là, des antagonismes se font jour entre la bourgeoisie traditionnelle, foncière et graduée, et la bourgeoisie de profit (négociants, gros artisans), de même que l'existence d'un prolétariat plus nombreux peut être la source de certaines tensions. L'autonomie des communautés provençales est défendue par les autorités de la province, les Cours souveraines, l'assemblée générale des communautés, les procureurs du Pays, ceci même au temps des intendants de combat de la fin du règne de Louis XIV.

L'auteur a divisé son ouvrage en trois parties. La première s'intitule « *contraintes et tutelles* ». M. Derlange envisage d'abord les données naturelles et humaines d'une Provence essentiellement agricole, faiblement industrialisée, au commerce « émiétté et de souffle court », peu tournée vers la mer si l'on excepte Marseille. L'opposition entre la Haute-Provence plus rurale et moins commerçante et la Basse-Provence plus ouverte à l'économie d'échanges apparaît comme fondamentale, avec des zones de contact. Suit une analyse de la tutelle monarchique, qui s'exprime par la politique de création d'offices municipaux, généralement rachetés par la province ou les communautés elles-mêmes, et par la vérification autoritaire des dettes communales, qui occupe essentiellement la fin du règne de Louis XIV et dont les effets se font sentir longtemps. Dernière contrainte : le système féodo-seigneurial. Il pèse plus ou moins lourdement sur les corps d'habitants, et il y a des zones de féodalité pesante (la viguerie d'Apt, l'Ouest de la viguerie de Forcalquier, certaines parties des vigueries de Sisteron et de Digne, quelquefois les plans de la Provence moyenne). Mais en Provence le texte écrit fait autorité (acte d'habitation ou transaction) et le principe de la réalité des fonds prévaut. Les communautés sont donc bien armées contre le seigneur, dont le viguier joue un rôle de pure forme en autorisant et en présidant les conseils sans y délibérer.

La deuxième partie s'appelle « *anatomie des communautés : structures sociales et rapports de force* ». L'auteur utilise ici principalement les procès-verbaux d'affouagement, les rôles de capitation et les cadastres. En mettant en rapport diverses variables (population, revenu net, surface...), il établit une typologie des communautés : le village « naturel », équilibré dans ses rapports avec la surface exploitable et son revenu ; le village plus ou moins colonisé par les forains ; la ville, le bourg ou le gros village dont la population dépasse les possibilités agraires du terroir, d'activités économiques et de structures sociales différenciées ; la ville, le bourg ou le gros village à structure sociale différenciée, mais à caractère prolétarien. Ce classement laisse apparaître encore, avec des nuances, le clivage fondamental entre Haute et Basse-Provence. A partir de là, M. Derlange étudie les forces sociales des divers types de communautés, et l'on voit se préciser les groupes des ménagers, des travailleurs dans leur bien, des simples travailleurs, des artisans, des négociants, de la bourgeoisie traditionnelle. Une enquête sur la propriété foncière met en évidence la bastide, exploitation indépendante formée d'un tènement pourvu de bâtiments d'exploitation et de parcelles isolées. Elle est le fait des ménagers, des bourgeois, des négociants et gros artisans ; elle se dégrade avec les travailleurs dans leur bien, cependant que la propriété se parcellise et s'éparpille avec les simples travailleurs. L'évolution séculaire fait apparaître l'extrême fragilité de la zone médiane de la paysannerie, d'où les mouvements ascensionnels sont rares, et où les chutes dans la possession purement parcellaire, voire le prolétariat, sont plus fréquentes.

La troisième partie s'intitule « *auto-gestion communale : introspection des comportements socio-politiques* ». L'auteur évoque alors les institutions politiques : assemblée générale des habitants (seulement dans certains villages), conseil général, conseil ordinaire, consuls, officiers communaux, personnel communal. Le critère de l'exercice du pouvoir politique est fondamentalement la possession foncière. L'habitant est celui qui figure

au cadastre. Il faut un minimum d'allivrement cadastral pour accéder aux institutions les plus éminentes. Quelquefois, cette exigence économique se double d'une répartition par états. Les systèmes de désignation sont complexes, faisant leur place à l'élection, au tirage au sort et à la cooptation, mais les choix sont annuels et en général non immédiatement reconductibles. Ainsi, si la communauté est aux mains des « plus apparents », les précautions sont prises pour qu'il n'y ait pas accaparement des charges par quelques-uns d'entre eux. M. Derlange analyse ensuite la politique fiscale des corps municipaux, qui ont le libre choix de leur mode d'imposition, ont recours le plus souvent à la taille des biens-fonds, mais peuvent aussi établir des réves, c'est-à-dire des taxes sur les produits de consommation, dont la perception est affermée. Usages collectifs et fermes communales lient gestion et solidarité communautaire. Enfin, toute communauté a des services : gestion communale, enseignement, santé, charité, au travers desquels on peut tester le degré de cohésion du corps.

L'ouvrage comporte un utile glossaire, et un non moins utile index des communautés. On pourra regretter que les cartes regroupées à la fin ne viennent pas dans le texte à leur heure. On regrettera surtout le trop grand nombre de fautes typographiques que l'édition a laissé subsister. Mais on se reportera avec profit à cette vigoureuse analyse, qui nous montre les multiples facettes de l'existence des communautés provençales au dernier siècle de l'Ancien Régime.

Monique CUBELLS

Histoire de Marseille en treize événements, sous la direction de Philippe JOUTARD, Marseille, éd. Jeanne Laffitte, 1988, 222 p., nombreuses illustrations.

Vingt-six siècles, treize événements, sept auteurs, près de trois cents illustrations, un album. Ainsi, douze ans à l'avance, Philippe Joutard et les éditions Jeanne Laffitte réalisent le livre d'or du 2.600^e anniversaire. Une prudence peut être avisée, lorsque l'on voit quel déluge bibliographique se gonfle à l'approche de 1789 !

L'affiche du vingt-cinquième centenaire où l'on voit des notables ligures barbus assistant aux fiançailles de Protis et de Gyptis fait face à l'introduction qui définit le propos (raviver la mémoire, combattre la morosité par l'exemple des « redressements spectaculaires » du passé) et justifie la méthode adoptée (prendre appui, comme la mémoire elle-même des individus et des groupes, sur des points forts qui cristallisent la tradition).

Treize événements donc, pour faire écho au numéro minéralogique des véhicules et au code postal du département trop souvent confondu avec son actuel chef-lieu. Choix arbitraire, prévient le maître-d'œuvre, mais dans l'ensemble rationnel. Marie-Claire Amouretti évoque la Marseille grecque autour du mariage de Protis et du voyage de Pythéas. Jean Guyon présente la romanisation et la christianisation de la ville à propos du siège de Marseille par César et de l'ensevelissement de Lazare. Paul Amargier retient du Moyen Age phocéén l'assaut donné en 1229 à la tour du Tolonée, cette « prise de la Bastille » de la révolution communale et le sac de la ville par les Aragonais en 1423. Béatrice Hénin a choisi comme événements emblématiques du XVI^e siècle l'assassinat de Casaulx et, pour le XVII^e siècle, l'entrée de Louis XIV. Pour le XVIII^e siècle, confié à Régis Bertrand, deux dates qui s'imposaient : 1720, la dernière grande peste d'Occident et 1792, l'envol de la Marseillaise vers la capitale. Eliane Richard organise autour du percement de la rue Impériale et de l'exposition coloniale de 1906 sa présentation des grandes heures de la ville à l'époque contemporaine. Le livre se clot

sur une page noire : la destruction des vieux quartiers en 1943 que raconte Anne Sportiello. On pourrait, bien sûr, proposer d'autres repères, mais ceux-là semblent bien les meilleurs si l'on veut donner une présentation équilibrée des différents siècles de l'histoire locale. Regrettons toutefois que le chiffre fatidique retenu contraigne le film à s'achever si tôt et que l'histoire immédiate n'y soit présente que sous forme d'un survol des données géographiques et démographiques.

Fondé sur l'événement, le livre n'est pas pour autant une histoire événementielle. Les faits retenus le sont comme autant de pierres permettant de passer à gué le fleuve de l'histoire sans s'y noyer. Les chapitres recourent largement au flash-back et aux panoramiques pour mettre en scène et en perspective le gros plan qu'ils présentent. Des événements comme le percement de l'actuelle rue de la République ou l'exposition coloniale ouvrent d'eux-même sur de vastes fresques d'histoire économique et sociale. On admire comment, à partir de quelques lignes d'une inscription funéraire disparue depuis le XVII^e siècle, Jean Guyon organise une riche évocation de l'église de Marseille dans l'antiquité tardive, de ses institutions et de ses monuments. Dans ce cas, comme pour la prise du Tolonée, on perd vite de vue l'événement lui-même. Il s'agit là, pour une part, du reflet de la pénurie de sources narratives qui affecte la Provence des hautes époques. Peut être aurait-on pu, à propos du sac de 1424, utiliser le texte de cette lettre de Louis III qui dépeint l'horrible confusion qui se produisit entre les contingents aixois venus au secours des Marseillais et les Aragonais du fait que les uns et les autres combattaient sous les mêmes emblèmes. Entre chaque épisode une « léger fil directeur » assure la continuité du discours historique. En outre, une chronologie de trois pages clot le volume (mais pourquoi la faire commencer en 1496 ?)

Il ne s'agit pas pour autant, nous en sommes prévenus dès l'introduction, de chercher à « refaire des histoires qui existent déjà et qui sont excellentes ». Il reste que, pour l'Antiquité et le haut Moyen Age, cet ouvrage offre une présentation qui tient compte des dernières explorations archéologiques et constitue ainsi la synthèse la plus à jour dont le grand public puisse disposer. Agréablement écrit, le livre fait une place importante, tant dans le texte qu'en encadré aux documents d'origines diverses, des extraits de chroniqueurs aux enregistrements de la mémoire orale. L'illustration est abondante et diversifiée. Le texte des légendes est souvent développé et permet au lecteur non spécialiste de tirer le meilleur parti de l'iconographie. On en regrette d'autant plus certaines imprécisions ou lacunes : ainsi pp. 74-75 de cette page mal identifiée et non datée du Mortifiement de Vaine Plaisance ou ces armes de la ville présentées p. 81 de telle manière que l'on pourrait croire que c'est là l'apparence qu'elles prennent au XV^e siècle. La volonté de proposer au lecteur un ouvrage alliant solidité de l'information et présentation attrayante se traduit dans une mise en page qui ne me semble pas toujours des plus heureuses ; images coupant fort malencontreusement la continuité du texte, pages brouillonnes hachées de clichés en désordre, légendes qu'il faut trop souvent chercher dans une page où elles se répartissent un peu au hasard.

Noël COULET

DEROBERT-RATEL (Christiane). *Les Arts et l'Amitié et le rayonnement maçonnique dans la société aixoise de 1848 à 1871*, Aix-en-Provence, Edisud, 1987, 310 pp., 57 illustrations, 21 annexes, préface de Bruno Etienne.

« Pour le profane, de nos jours, la franc-maçonnerie est bien souvent une puissance occulte, un groupe de pression quelque peu redoutable par les liens qu'elle entretient avec le pouvoir et démoniaque par les sentiments antireligieux qu'il lui prête ».

Ceux qui ne se contentent pas de ces idées reçues prendront beaucoup d'intérêt à la lecture de la thèse de Christiane Derobert-Ratel que publie Edisud. En étudiant *Les institutions et la vie municipale à Aix-en-Provence sous la Révolution* (Edisud 1981), Christiane Derobert-Ratel avait découvert l'importance de la franc-maçonnerie aixoise. Elle lui consacre aujourd'hui ce nouvel ouvrage. *Les Arts et l'Amitié*, une des plus vieilles loges de France, dont les origines remontent à 1772 constituent le pivot du livre ; l'auteur a eu la chance de retrouver les papiers de la société à la Bibliothèque Nationale et dans des archives privées. Elle a pu ainsi dégager le processus d'admission du futur maçon, ses droits et ses devoirs et faire l'analyse institutionnelle de l'atelier en étudiant ses structures et son fonctionnement. La troisième partie consacrée au rayonnement maçonnique dans la société aixoise est beaucoup plus large dans sa conception : elle fait intervenir grâce à la consultation des archives du département des Bouches-du-Rhône, du musée Arbaud, du Grand Orient et d'un fonds privé, *les Amis de la Bienfaisance* qui dépend aussi du Grand Orient et *le Maillet Ecossois* sous l'obédience du Suprême Conseil. Cet ouvrage est donc à la fois une intéressante monographie qui permet de pénétrer les arcanes du milieu maçonnique et une riche contribution à la connaissance de la société aixoise du XIX^e siècle.

Quelques restrictions toutefois, puisque telle est la loi du genre. Nous n'insisterons pas sur le caractère parfois un peu scolaire du plan, de la présentation et des enchaînements ; il a du moins le mérite de la clarté et facilite le repérage. Plus gênante est pour le non-initié l'absence d'un lexique des termes maçons usuels ; il faut attendre la p. 98 pour connaître la signification de l'expression « couvrir le temple » et la p. 125 pour découvrir ce qu'est le « tuilage » alors que ces termes ont déjà été utilisés plusieurs fois. En revanche, les annexes, toutes fort utiles, sont très appréciées. Relevons aussi quelques « coquilles », peu nombreuses mais parfois savoureuses ; ainsi p. 229 à propos des agapes on apprend que les frères sont « bons vivants aimant la vie et ses plaisirs simples, la bonne chair (sic) étant l'un de ceux-ci » ! Enfin pourquoi avoir limité l'étude des *Arts et l'Amitié* à la seule période 1848-1871 alors que la loge est fermée de 1851 à 1863 ? Le travail porte donc sur treize années seulement d'activité et rien n'est dit ou bien peu pour expliquer ce choix. Si 1847 paraît justifié par un « réveil » de l'atelier il n'en est pas de même pour 1871 ; cette année correspond à une orientation plus républicaine de la loge qui aurait mérité au contraire que l'on pousse l'analyse un peu plus loin dans le temps. A maintes reprises d'ailleurs l'auteur transgresse elle-même les limites qu'elle s'est imposées. Toutes ces critiques on le voit sont inspirées pour l'essentiel par le grand intérêt que suscite l'ouvrage et le désir d'en savoir encore plus sur le sujet.

Tel quel, le livre pourtant apporte déjà beaucoup. D'abord à la connaissance du milieu maçonnique lui-même, ses principes, ses rites, son organisation mais aussi son recrutement. A côté des *Amis de la Bienfaisance*, conservateurs et mondains, et du *Maillet Ecossois* dont le caractère populaire est bien affirmé, les *Arts et l'Amitié* apparaissent plus ouverts. Ses effectifs oscillent de 50 à 100 pendant la période étudiée. Y cohabitent professions libérales, commerçants et artisans. Les traits communs à tous les frères sont la possession d'un certain patrimoine (le montant de la cotisation et le droit d'entrée écartent les moins fortunés), d'un minimum d'instruction et d'un état d'esprit empreint d'attachement aux valeurs familiales, de désir de perfectionnement et de progression sociale, d'idéal de fraternité et d'un libéralisme qui n'exclut pas chez quelques-uns un technocratie d'inspiration Saint Simonienne. *Les Arts et l'Amitié* rassemblent aussi sans problème apparent une grande majorité de catholiques (91 à 98 %) pour la plupart pratiquants et quelques protestants et israélites. On eût aimé connaître l'évolution ultérieure quand l'orientation républicaine et laïque de la loge s'affirme, au-delà de 1870. Politiquement en effet *les Arts et l'Amitié* apparaissent

comme un foyer d'opposition. Peuplé surtout de républicains de 1848 à 1851 l'atelier est fermé au lendemain du coup d'Etat. Il rouvre en 1863 à la faveur de la libéralisation du régime et regroupe républicains et conservateurs, tous antibonapartistes. En 1870 la loge abandonnée par l'élément conservateur ne regroupe pratiquement plus que des républicains.

Surtout l'étude de Christiane Derobert-Ratel révèle l'importance considérable de la franc-maçonnerie aixoise. Toutes loges confondues on compte 300 maçons soit 1/100^e de la population « ce qui représente un des taux les plus élevés connus en France » note Bruno Etienne. Les maçons sont partout dans les instances dirigeantes, à la mairie (de 1848 à 1872 tous les maires sont membres de la maçonnerie), dans les diverses assemblées locales comme à la tête des principales entreprises, Société du canal du Verdon, usine à gaz, fabrique d'allumettes, etc. Ils quadrillent aussi toute la ville formant en quelque sorte son tissu intersticiel ; ils sont présents dans toutes les sociétés de bienfaisance ; les loges sont des cercles intellectuels, des foyers actifs de vie culturelle, des lieux de rencontre pour les mélomanes aixois ; les fêtes maçonniques auxquelles on convie en général l'élément féminin sont de véritables kermesses populaires. Enfin l'intégration des étrangers, militaires, étudiants ou fonctionnaires passe bien souvent par l'appartenance à la maçonnerie. Les quinze pages consacrées aux milieux administratifs sont parmi les meilleures de l'ouvrage. Omniprésents dans la ville, les francs-maçons « sont en passe de devenir les nouveaux maîtres du pouvoir ». Sachons gré à leur historienne d'être allée les chercher dans le secret de leurs loges pour les faire apparaître au grand jour, en pleine lumière.

Eliane RICHARD

COLLABORATEURS DE CE NUMERO

- Henri AMOURIC, Laboratoire d'archéologie médiévale, Université de Provence, 29, avenue Robert-Schumann, 13261 Aix-en-Provence.
- Noël COULET, Département d'histoire, Université de Provence, 29, avenue Robert-Schumann, 13261 Aix-en-Provence.
- Félix LAFFÉ, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 66 B, rue Saint-Sébastien, 13259 Marseille Cedex 6.
- Jean-Louis MONGUILAN, La Treille, avenue de la Cible, 13100 Aix-en-Provence.
- Pierre SANTONI, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 66 B, rue Saint-Sébastien, 13259 Marseille Cedex 6.
- Michel TERRISSE, Département d'histoire, Université de Provence, 29, avenue Robert-Schumann, 13261 Aix-en-Provence.
- Alain VENTURINI, Archives nationales, Château d'Espéyran, 30800 Saint-Gilles.